

*Quillot*

# LE MAGASIN PITTORESQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

1835.

Prix du volume relié . . . 7 fr.  
broché . . . 5 50 c.

*CONDITIONS D'ABONNEMENT :*

| LIVRAISONS                            |                             | LIVRAISONS                          |                             |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| ENVOYÉES SÉPARÉMENT TOUS LES SAMEDIS. |                             | ENVOYÉES RÉUNIES UNE FOIS PAR MOIS. |                             |
| PARIS.                                | DÉPARTEMENTS.               | PARIS.                              | DÉPARTEMENTS.               |
| PRIX :                                | <i>Franco</i> par la poste. | PRIX :                              | <i>Franco</i> par la poste. |
| POUR SIX MOIS. 3 fr. 80 c.            | POUR SIX MOIS. 4 fr. 80 c.  | POUR SIX MOIS. 2 fr. 60 c.          | POUR SIX MOIS. 3 fr. 60 c.  |
| POUR UN AN. 7 fr. 50 c.               | POUR UN AN. 9 fr. 50 c.     | POUR UN AN. 5 fr. 20 c.             | POUR UN AN. 7 fr. 20 c.     |

Chaque livraison perdue ou endommagée sera remplacée au prix de deux sous sans timbre et de trois sous timbrée.

PARIS,

AUX BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE VENTE,  
RUE DU COLOMBIER, N° 30,  
PRÈS DE LA RUE DES PETITS-AUGUSTINS,

tude, l'air attentif et la tête légèrement penchée, représentent la persuasion portée jusqu'à l'attendrissement : c'est la croyance du cœur. Tout auprès sont des vieillards à tête chauve : l'un d'eux, les mains et la tête appuyées sur sa béquille, écoute, mais avec l'obstination de l'endurcissement ; celui qui l'avoisine semble craindre d'être convaincu. Enfin l'admiration passionnée et le dévouement de la conviction se manifestent, par les signes les plus sensibles, chez le personnage groupé à l'autre extrémité du tableau avec la figure de femme qui, de ce côté, termine la composition. »

Les enfans et les fous s'imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir. FRANKLIN.

*Cérémonie de renonciation des veuves à la communauté entre époux, dans le moyen âge.* — Tous les lecteurs savent que la communauté dans le mariage est une espèce de société entre époux, dont l'effet consiste à mettre en commun le mobilier de chacun d'eux, les revenus de leurs biens propres, et les fruits de leur économie et de leur travail. Le mari est maître des biens de la communauté, et peut en disposer à sa volonté. Mais aussi, la loi accorde aux femmes mariées, lors de la dissolution du mariage, la faculté d'accepter ou de répudier la communauté. Si elles acceptent, elles sont tenues de la moitié des dettes ; elles sont affranchies de toutes, si elles renoncent.

Dans le moyen âge, le même droit appartenait aux veuves ; toutefois il n'appartint d'abord qu'aux veuves nobles ; les légistes du temps disent que ce privilège leur était accordé à cause des dépenses extraordinaires que leurs maris faisaient dans les voyages à la Terre-Sainte. Plus tard, on l'étendit aux veuves roturières.

Chez nous, la femme qui renonce à la communauté fait simplement signifier sa renonciation au greffe du tribunal de première instance du lieu. Dans le moyen âge, on exigeait beaucoup plus de solennité. La veuve qui voulait renoncer à la communauté était obligée de se rendre sur la tombe de son mari, accompagnée du bailli et des parens du défunt. Là, sur cette terre qui recouvrait les restes de son époux, elle jetait sa ceinture ; c'était un signe de séparation. Ensuite elle jetait ses clefs, ce qui signifiait qu'elle ne devait plus rentrer dans la maison mortuaire. Puis enfin elle jetait sa bourse et ses bijoux, témoignant ainsi qu'elle n'emportait rien de la communauté ; si elle en eût pris quelque chose elle eût perdu le droit de renoncer.

Après avoir ainsi jeté sa ceinture, ses clefs, sa bourse et ses bijoux, elle déclarait au bailli qu'elle renonçait à la communauté, et le magistrat lui permettait d'emporter la robe qu'elle mettait tous les jours, et le lit dans lequel elle couchait habituellement ; tous les autres objets appartenaient aux héritiers du mari.

Beaumanoir, dans les coutumes de Beauvoisis, dit qu'il a vu plusieurs plaids dans lesquels les veuves prétendaient pouvoir emporter leur plus belle robe à parer, leur plus beau lit étoffé, leurs plus beaux bijoux, leur plus beau vase à boire, leur plus bel anneau et leur plus beau chapeau ; mais il ajoute que dans les lieux où l'on a permis d'emporter ces objets, c'est par pure bienveillance. La règle est, dans tous les pays de Beauvoisis et dans tous les pays coutumiers en général, qu'il ne soit donné à la veuve que sa robe de tous les jours et le lit où elle couche ordinairement.

Toute veuve, quel que fût son rang, était obligée d'aller remplir ces formalités sur la fosse de son mari. Monstrelet parle, dans ses chroniques, de Marguerite, veuve de Philippe, duc de Bourgogne, et de la veuve de Valeran, comte de Saint-Paul, qui jetèrent ainsi leurs ceintures, bourses et clefs sur le corps de leurs époux.

On trouve plusieurs arrêts du parlement de Paris, qui annulent des renonciations à la communauté, dans lesquelles

les veuves, à cause de leur haute condition, avaient cru pouvoir se dispenser de se rendre elles-mêmes sur la fosse de leurs maris.

### MICHEL L'HOSPITAL.

Michel L'Hospital naquit vers l'an 1505, sous le règne de Louis XII, au château de La Roche, petit manoir que l'on voit encore près d'Aigueperse en Auvergne ; il n'était pas de la famille noble de L'Hospital-Choisy, originaire de Naples, et dont les différentes branches ont produit deux maréchaux de France et un savant illustre\*. Jean L'Hospital, son père, fut attaché comme médecin à la personne du connétable de Bourbon qui en fit son confident intime. Lorsque le connétable tourna son épée contre sa patrie pour se venger sur elle des injures de François I<sup>er</sup>, Jean L'Hospital le suivit en Italie. Michel, qui étudiait alors à Toulouse, y fut arrêté ; mais, reconnu innocent de toute participation à la trahison du connétable, il recouvra bientôt sa liberté. Deux ans plus tard le jeune L'Hospital rejoignit son père à Milan, d'où il sortit bientôt après, en traversant, sous un habit de muletier, l'armée du roi de France qui assiégeait cette place, et alla terminer ses études aux écoles de Padoue, déjà fameuses pour avoir été le berceau de plusieurs hommes célèbres, notamment de Machiavel. Ses études achevées, son premier emploi fut une charge d'auditeur de rote à la cour de Rome ; mais, ayant obtenu la permission de rentrer en France, il vint exercer à Paris la profession d'avocat.

Après trois ans de barreau, L'Hospital s'étant marié avait reçu pour dot une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris. Depuis neuf années environ il siégeait dans cette cour souveraine lorsque Henri II le nomma commissaire-royal au concile de Trente que Paul III venait de transférer à Bologne ; mais L'Hospital obtint son rappel après seize mois d'inaction, le concile n'ayant encore tenu qu'une séance. — Marguerite de Valois, sœur de Henri II, protectrice éclairée des arts, des lettres et des sciences, le choisit alors pour son chancelier ; L'Hospital fut ensuite maître des requêtes, puis, en janvier 1554, surintendant des finances. La fortune publique avait besoin d'un économiste aussi intègre et aussi sévère ; suivant son témoignage, le tiers ou le quart à peine de ce qu'on percevait entrait dans le trésor. « Sire, dit-il un jour à Henri II, cet argent que vous voulez donner est la récolte de vingt villages que vous sacrifiez à l'avidité d'un seul homme. » Il se fit dans ces fonctions un grand nombre d'ennemis puissans.

Lorsque Marguerite épousa le duc de Savoie (V. p. 242), L'Hospital, déjà membre du conseil privé, accompagna en Piémont son ancienne protectrice. Au bout de six mois, le 30 juin 1560, il reçut ses lettres de provision comme chancelier de France et garde-des-sceaux. Charles de Guise, cardinal de Lorraine, et le duc François de Guise gouvernaient la France, sous le nom de François II, époux de leur nièce l'infortunée Marie Stuart ; quelques mois après commençait le règne de Charles IX.

Nous parlerons d'abord du nouveau chancelier comme législateur. — Ennemi du luxe, qu'il regardait comme la

\* Nous devons à l'obligeance de M. Techener, libraire, la communication d'une généalogie manuscrite de la famille de L'Hospital-Choisy, datée à Saint-Michel du 12 août 1706, dressée par Gabriel de L'Hospital, chevalier, cy-devant seigneur de Charon et de la Philbardière. Nous y lisons ces phrases assez curieuses : « Je ne fais point icy de distinction de la famille du chancelier de L'Hospital d'avec la nostre ; car il n'estoit aucunement de nostre famille. Tout ce qu'il y a de gens sçavent faire la différence. Ce n'est pas pour cela que je m'en tinsse deshonoré. »

Le chancelier ne laissa pas de descendans mâles ; mais, par son testament, il prescrivit aux enfans de sa fille, madame Hurault Bellebat, d'ajouter à leur nom le nom de L'Hospital. Nous croyons cette famille éteinte.

cause la plus agissante de la corruption des mœurs privées et des vertus civiques, L'Hospital renouela les édits somptuaires des précédents règnes, et en fit même de plus austères. Il donnait à ces réglemens l'autorité de son exemple; jamais chez lui ni banquets ni fêtes; Brantôme raconte que, l'ayant été voir avec le fils du maréchal Strozzi, « le chancelier les fit dîner très-bien dans sa chambre, du bouilly » seulement, car c'estoit, ajoute l'historien, son ordinaire » pour les disnées. » Les édits contre le luxe, trop minutieux peut-être, ne furent pas long-temps en vigueur; mais on doit au chancelier un grand nombre de lois d'un autre ordre qui, selon l'expression de Pasquier, *passèrent d'un long entrejet* les anciens édits; ces lois, après avoir servi de base aux plus célèbres ordonnances des règnes suivans, se retrouvent dans nos codes, avec plus ou moins de modifications; elles ont placé L'Hospital au premier rang des législateurs de la France.

Le chancelier maintenait sévèrement les règles de discipline qu'il avait tracées aux gens de robe; « tous les estats » le craignoient, dit Brantôme, mais surtout messieurs de » la justice desquels il estoit le chef, et mesme quand il » les examinait sur leurs vies, sur leurs charges, sur leurs » capacités, sur leur sçavoir, tous le redoutoient comme » font les escoliers le principal de leur collège. » — « La justice est une vierge chaste et pure, dit le chancelier dans » sa harangue au parlement de Rouen; vous ne pouvez » tenir le nom de sénateurs, de prend'hommes et bons juges » avec la convoitise de vil gaing. » — Cette rigoureuse censure fut bien utile: elle apprit aux magistrats que, pour être dignes de leurs charges, il ne leur suffisait pas d'en avoir acquitté la finance, et elle rendit plus rares les concessions qu'ils commettoient souvent pour se rembourser des deniers payés au roi. L'Hospital ne s'en tint pas à combattre les déplorables conséquences de la vénalité des offices; il voulut, par l'article 59 de l'ordonnance de 1560 (V. 1834, p. 542), faire revivre l'ancienne pratique des élections, d'après laquelle, à chaque vacance, les cours et tribunaux présentaient trois candidats au roi, qui nommait l'un d'eux; mais l'abus se maintint à côté de la loi; le chancelier lui-même, transigeant plus tard avec ses principes qu'il n'avait pas réussi à faire prévaloir, le consolida en permettant aux titulaires des offices de les céder, à la charge de verser au trésor le tiers denier de la finance.

L'Hospital fit, comme administrateur du royaume, les plus constans et les plus admirables efforts pour réconcilier les catholiques et les protestans et pour prévenir ou réprimer la guerre civile, qui, durant son ministère, fut toujours flagrante ou allumée entre eux. Il n'avait pas rapporté de l'Italie, terre d'exil de sa jeunesse, la politique perfide et ténébreuse des cours de cette contrée; la sienne se produisait au grand jour par des harangues où les pensées sont exprimées avec la bonne foi d'un homme qui se respecte et qui respecte assez les autres pour essayer de les convaincre; sa voix s'efforçait de dominer les clameurs des partis, stipulait pour la tolérance et pour la pitié le lendemain du tumulte d'Amboise (V. 1834, 597) et pendant les apprêts de la Saint-Barthélemy; il espérait calmer les esprits, adoucir les cœurs, et commander aux orages comme l'orateur dont parle le poète latin.

Pendant plusieurs années l'ascendant du chancelier balança dans l'esprit de Charles IX et peut-être même dans celui de Catherine de Médicis l'influence du parti qui avait décidé d'assurer son triomphe par l'extermination des protestans. Lorsque Catherine, devenue la tête de ce parti, eut enfin amené son fils à partager ses desseins, et que L'Hospital se vit écarté de la plupart des conseils, il ne voulut pas, en restant encore au timon de l'Etat qu'il ne gouvernait plus, prêter aux actes de ses adversaires l'autorité de son nom; le chancelier alla trouver Charles IX et la reine-mère: « je les priay, dit-il dans son testament dont l'original en langue latine est à la Bibliothèque du Roi, je les priay de

» ceste seule chose que puisqu'ilz avoient arresté de rompre » la paix et de poursuyvre par guerre ceulx avecque les » quelz, pen auparavant, ilz avoient traicté de la paix, et » qu'ilz me reculoient de la court pource qu'ilz avoient en- » tendu que j'estois contraire et mal sentant de leur entre- » prinse, je les priay, dis-je, s'ilz n'acquiesçoient à mon con- » seil, à tout le moins, quelque temps après qu'ilz auroient » saoullé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs » subjects (*cum animam suam sitimque expressent suorum sanguine civium*), qu'ilz embrassassent la première » occasion de paix qui s'offriroit devant que la chose feust ré- » duite à une extrême ruine. » (Traduct. dans Castelnau, Brantôme, etc.) Et aussitôt il se retira dans sa terre de Vignay, près d'Étampes. Peu de jours après son départ, le 24 mai 1568, les sceaux lui furent redemandés.

L'Hospital fit une dernière tentative auprès du roi et de Catherine pour les éloigner du système des rigueurs; en 1570, il leur adressa un mémoire sur la nécessité de mettre un terme à la guerre civile: « Arrière ces pestes, leur dit-il, arrière ces pestes qui, d'un cœur félon et sanguinaire, dessèchent et corrompent ce que Dieu destourne » à la naïve et naturelle bonté, clémence et bénignité de » notre prince et de la royne de France! Tels gens sont de » mauvais augure à ceste couronne et semblent devoir ad- » vancer, selon leurs prédictions mesmes, le destin d'y- » celler, c'est-à-dire le jugement de Dieu sur ceste noble » maison de France. »

De sa retraite il écrivit à Barthélemy Faye (et non pas à Christophe de Thou, comme Lévesque de Pouilly et M. Villemain le disent dans leurs vies du chancelier): « Je n'ai » pas reculé, comme font les lâches, devant les premiers » périls; ce n'est pas lorsque la victoire étoit encore douteuse » que j'ai fait retraite. J'ai supporté des travaux qui passaient » presque mes forces; je n'ai épargné ni mon âme ni ma » vie tant que j'ai pu conserver l'espoir d'être utile à la » France et au roi. Mais enfin, abandonné du roi même et » de la reine qui n'osaient plus me soutenir, je me suis éloi- » gné en déplorant le malheureux sort de mon pays. (*Epist. ad Barth. Fatum.*) » — « Je vis ici, comme faisait le » vieux Laërte, en cultivant mon champ, dit-il dans une » épître latine adressée à la duchesse de Savoie. J'ai avec » moi une épouse que j'aime, ma fille, mon gendre et mes » petits-enfans; je joue, je ris avec eux; je lis, je médite; » enfin mes journées sont bien remplies, mais un mauvais » voisinage (la cour de Charles IX) m'empêche de jouir » complètement de tous ces biens et trouble ma vie et mes » loisirs. »

Brantôme confirme l'idée que cette dernière épître donne du caractère privé de L'Hospital; suivant cet historien, qui le voyait souvent, il sortoit de sa bouche de gentils mots pour rire; il n'estoit point sévère, si-non que bien à propos, point chagrineux, rebarberatif, ni séparé des douces conversations.

L'occupation favorite de ses loisirs étoit de composer des vers latins. Ses poésies, qui sont bien supérieures à celles de la plupart des poètes latins modernes, contiennent de curieux détails sur sa vie et sur l'histoire de son temps, et sont bien précieuses comme témoignage de ses pensées intimes; une de ses épîtres est dirigée contre la grande bête de la cour, la calomnie; dans une autre, il s'élève contre les mères qui n'allaitent pas leurs enfans et les font élever loin d'elles.

L'Hospital étoit dans sa terre depuis quatre ans lorsque le triomphe de Catherine et de ses complices fut couronné dans la nuit du dimanche 24 août 1572 par le massacre de la Saint-Barthélemy; il mourut le 15 mars de l'année suivante, six mois après ce massacre, succombant, dit-on, au chagrin qu'il en avait conçu, ainsi que lui-même semble le faire entendre par ces mots de son testament rédigé la veille et signé le jour de sa mort: « Me voyant travaillé d'une mala-

« die incurable de vieillesse et outre d'une infinité d'autres  
maladies depuis six mois.... »



(L'Hospital, d'après le portrait original de Clouet dit Janet, qui se trouve au Musée du Louvre.)

(Fac-simile de la signature du testament de L'Hospital.)

Ce grand homme fut enterré dans la paroisse de Champmoteux près d'Etampes. Un tombeau lui fut élevé dans cette modeste église de village par Marie Morin sa veuve, par sa fille, seul enfant qui lui restât de trois qu'il avait eus; par son gendre, et par ses neuf petits-enfants. Aux mauvais jours de la révolution, les habitants du pays, effrayés par des gens qui leur persuadèrent que ce tombeau suffirait pour faire incendier le village, le brisèrent et en cachèrent les différentes parties. Ce monument a été restauré par M. Motte, sculpteur, et remplacé, ainsi que la dépouille mortelle du chancelier, dans une chapelle de l'église de Champmoteux, pendant le ministère Lainé, d'après la demande du propriétaire de Vignay, M. de Bizemont, à qui appartient encore ce domaine historique.

On lit dans la Biographie universelle et ailleurs que ce mausolée avait été transporté au Musée des Petits-Augustins : c'est une erreur; aucune partie du tombeau de L'Hospital ne fut enlevée de Champmoteux. D'autres fragments de l'époque avaient servi à la composition du monument des Petits-Augustins, élevé au chancelier par vénération pour sa mémoire. La statue, qui était agenouillée devant un prie-Dieu, était du même temps, et le masque avait été retouché d'après le portrait original dont nous donnons la gravure.

Les habitants de Champmoteux appellent encore l'if du Chancelier un if antique formant une espèce de voûte sous laquelle on passe en entrant dans le potager de Vignay.

Il est beau de voir de simples villageois cacher comme un

précieux trésor, conserver avec un soin jaloux ce qui leur restait de leur hôte illustre, et garder encore sa mémoire après bientôt trois siècles; c'est que L'Hospital fut l'ami et le protecteur du peuple.

L'extérieur du chancelier répondait à son grand caractère : « C'estoit un autre censeur Caton, celui-là, dit Brantôme, il en avoit du tout l'apparence avec sa grande barbe blanche, son visage paslé, sa façon grave. » L'auteur de l'Histoire de Paris l'a comparé à Burrhus ou à Sénèque à la cour de Néron; mais il est juste de dire que si l'empereur romain fit mourir ces deux hommes restés purs à sa cour, Charles IX sauva la vie à L'Hospital, qui avait été porté sur les listes de proscription, quoiqu'il ne fût pas protestant. Le roi, d'accord, dit-on, avec sa mère, lui expédia un corps de cavaliers pour le défendre. « Je ne pensois pas, » dit L'Hospital au chef de la troupe, je ne pensois pas avoir jamais mérité ni pardon, ni mort avancée. »

Avant l'arrivée des cavaliers, sa demeure avait été menacée par les tueurs; ses gens avaient voulu s'armer : « Non, » non, leur avait-il dit, mais si la petite porte n'est basse tant (assez large) pour les faire entrer, ouvrez la grande; » fidèle dans cette circonstance, comme il le fut toute sa vie, à sa devise : *Impavidum ferient ruinae*.

Doué de la faculté peu commune d'unir une grande souplesse de conduite aux vertus les plus pures, le chancelier avait réussi, durant huit années, à se maintenir à la cour de Charles IX et de Médicis, et à suspendre de funestes résolutions; mais il fut vaincu enfin par ses puissants adversaires qui se faisaient une arme politique de la foi religieuse d'une majorité dont ils attisaient le fanatisme; plus heureux comme législateur, il soulagea le sort du peuple en réformant un grand nombre d'abus, et légua à la France une meilleure organisation sociale.

Estienne Pasquier désirait que tous les chanceliers et gardes-des-sceaux moulussent leur vie sur celle de L'Hospital.

Quelques historiens lui ont reproché l'édit de Romorantin, qui retira aux tribunaux laïques la connaissance du crime d'hérésie pour l'attribuer aux évêques; la plupart, et notamment de Thou, l'en ont loué, parce que, disent-ils, cet édit fut un moyen terme, qui préserva la France de l'inquisition que le cardinal de Lorraine voulait y introduire sur le plan de celle d'Espagne; mais L'Hospital, qui, à la vérité, fit enregistrer l'édit au parlement, en mérite-il le blâme ou la louange? Il reçut le 30 juin ses lettres de provision comme chancelier : l'édit est du mois de mai précédent.

Après avoir administré six ans les finances, et pendant huit autres années gouverné l'Etat, il possédait une fortune si médiocre qu'elle n'eût pas suffi à ses besoins et à ceux de sa famille sans les secours de Charles IX. Ce prince, dont la mémoire est digne peut-être d'autant de pitié que d'exécration, n'avait jamais pu entièrement se soustraire à l'ascendant de L'Hospital; huit jours après la Saint-Barthélemy, il lui écrivit en termes pleins de respect et d'affection, comme pour apaiser son juge. Sans doute, l'ombre du chancelier plus d'une fois lui apparut durant ses longues nuits de remords, et lui parla de la Saint-Barthélemy et de la fête du Louvre.

L'une des quatre statues en pierre placées devant la façade de la Chambre des députés, est celle de L'Hospital.

LES BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE VENTE  
sont rue du Colombier, n° 30, près de la rue des Petits-Augustins.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,  
rue du Colombier, n° 30.